

vriers ou travailleurs de terre, qui cherchant à gagner leur vie, étoient pris sur la frontière d'Orange, quoique très-éloignés des Villes, qui ignoroient les défenses du Roi, ou qui ne croyoient pas même être hors des Terres de sa domination : tous ces gens, dis-je, furent envoyés aux galères par les Intendans.

Le Roi ayant fait unir la Souveraineté de cette Principauté à la Couronne, & y ayant interdit de nouveau tout exercice de la Religion Prétendue Réformée a permis à tous ses Sujets indifféremment, d'aller commercer & de s'établir dans la Principauté d'Orange, & la Déclaration en fut enregistrée au Parlement de Provence le 8. d'Avril 1704.

III. Le 9. Mai le Duc de Mantouë arriva à Paris *incognito*, sous le nom de Marquis de San-salvador ; il est logé au Palais du Luxembourg, défrayé aux dépens du Roi avec toute sa suite, & on croit qu'il se mariera en France avant son retour en Italie.

IV. Par Arrêt du Conseil d'Etat du 17. Avril, le Roi a renouvelé les défenses de tout Commerce avec les Anglois, Hollandois & autres Nations avec qui Sa Majesté est en guerre, à peine de confiscation des marchandises, des Vaisseaux, Bateaux, Chariots & autres voitures & équipages, & de trois mille livres d'amende, adjugeant la moitié desdites confiscations & amendes aux dénonciateurs.

Pendant que le commerce avec la Hollande est prohibé en France, Mr. le Duc de Lorraine vient de l'autoriser & de le permettre dans ses Etats. Il est vrai que tous ses sujets n'auront pas cette liberté, puisqu'elle n'a été donnée qu'à huit à dix